

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-237 du 15 Juin 1989

portant approbation du Budget prévisionnel Exercice 1989 de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-112 du 4 Avril 1983 portant création et approbation des Statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) ;
- SUR Rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Mai 1989 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé, le Budget prévisionnel de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) pour l'exercice 1989 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Juin 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Didier DASSIHOUE

Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Admi-
nistration Territoriale,



Edouard ZODEHOUGAN

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 SPD
2 MF 4 MISPAT ET SES DIRECTIONS 14 AUTRES MINISTERES 14 DEP-INSAE
DLC 6 IGB ET SES SECTIONS 3 DCCT-ONEPI-GDE.CHANC.3 CCIB 2 DB--DCOF
DSDV 6 TRESOR 2 DI 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 4 SOGEMA 10 JORPB 1.--